

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 597 portant augmentation des salaires du personnel auxiliaire européen.

n° 597

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
4 septembre 1941

Numéro JO  
n° 538 du 30/09/1941

Date du numéro  
30 septembre 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre ISO. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la décision du 17 mars 1938 relative au statut du personnel auxiliaire, ensemble les textes Payant modifiée ou complétée: Vu les propositions des chefs de service et le procès-verbal de la Commission instituée A cet effet.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Les salaires mensuels des auxiliaires européens dont les noms suivent sont portés à : A) uine électrique. M. Del Guidice 2.300 » M. 2.200 » M. 2.200 » B) Gouvernement . Mme Le Layec 1.700 » M. Poinsignon 1.250 » C) Cercle. M. Berger 1.800 » D) Infirmerie, Sœur Anne-Marie 1.800 » Sœur Barthélemy 1.800 » M. Ghaleb (Eugénie) 1.400 » E) P. T. T. M. Banabila Mohamed 1.700 » F) Enregistrement. Mlle Goyon 1.700 » G) Tribunal. M. Vivient. 2.300 »

#### Art. 2

— Les salaires journaliers de Mlle Rika Livierato (douane) et L. Teklé Hawariat (travaux publics) sont portés respectivement à 70 et 65 francs.

#### Art. 3

— La présente décision, dont l'effet remontera au 1er juillet 1941, sera enregistrée, communiquée et publiée par tout où besoin sera.

**NOUAILHETAS.**